

MESQUER

Dossier d'inscription 1 dossier par enfant

Séjours ALSH et Espace Jeunes



VILLE DE MESQUER-QUIMIAC

BIVOUACS PLANETE SAUVAGE 4/6 ANS

Du 6 au 7 Juillet 2016 - Choix n° _____

Du 9 au 10 Août 2016 - Choix n° _____

SEJOURS 7/12 ANS

Du 11 au 15 Juillet 2016 - Choix n° _____

Du 2 au 5 Août 2016 - Choix n° _____

SEJOURS 10/15 ANS

Du 18 au 22 Juillet 2016 - Choix n° _____

Merci d'entourer le niveau équestre de votre enfant : débutant ou confirmé

Du 16 au 19 Août 2016 - Choix n° _____

Nom de l'enfant.....

Prénom.....

Sexe.....

Date de naissance...../...../.....

Lieu de naissance.....

J'inscris mon enfant pour la 1ère fois

2ème fois

3ème fois

4ème fois et plus

POUR INFORMATION :

Afin de permettre à tous les enfants de la commune de participer à un séjour, des modalités d'inscription sont mises en place, à savoir :

- Les pré-inscriptions auront lieu du :
11 avril au 13 mai
- Priorité aux enfants qui ne sont jamais partis en séjour.

Inscription des enfants hors commune dès le 16 mai en fonction des places restantes.

La liste des enfants participant aux séjours sera affichée à l'ALSH **dès le 20 mai.**

Nom et prénom du responsable légal

Adresse courante :

Code postal :.....Ville :.....

Téléphone domicile :.....Téléphone durant le séjour :.....

Portable père :.....Portable mère :.....

Téléphone travail père :.....Téléphone travail mère :.....

Courriel :.....@.....

Indiquez 2 personnes en précisant le lien (famille, amis, voisins) à contacter si nous ne pouvons vous joindre :

Nom :.....Téléphone :.....Lien:.....

Nom :.....Téléphone :.....Lien:.....

N° Sécurité Sociale :.....

Allocataire : CAF CAF Maritime MSA Autres :

N° Allocataire :.....

ASSURANCE : Compagnie :.....N°d'assurance :.....

Autorisation Droit à l'Image :

J'autorise les Martins Pêcheurs, conformément à la loi, article 9 du Code Civil sur « le droit à l'image et au son », et à l'article 121-2 du Code de la Propriété Intellectuelle, à utiliser les photographies, films et œuvres originales réalisés dans le cadre des activités du Service Enfance Jeunesse de la Mairie de Mesquer pour des besoins éventuels (plaquettes, presse, exposition, site internet, bulletin de la commune) :

Oui

Non



Les dossiers devront être dûment renseignés, en cas de pièces manquantes, la pré-inscription sera refusée.

(Cadre réservé au service Enfance Jeunesse)

Pièces à joindre pour valider la pré-inscription, merci de fournir :

- Le dossier d'inscription dûment complété et signé
- justificatif allocataire (pour les mesquerais)
- La fiche sanitaire de liaison et la photo
- Copie attestation d'assurance
« Responsabilité Civile , activités extrascolaires»

En cas d'annulation, 30% du séjour sera facturé sauf événement familial grave ou maladie sur justificatif et sauf désinscription au plus tard 10 jours avant le départ.

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le : Par :

Nous soussignés, après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et de fonctionnement des séjours, déclarons y souscrire et autoriser notre enfant à participer à toutes les activités prévues, déclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorisons le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant. D'autre part, nous nous engageons à rembourser à la mairie de Mesquer le montant des frais médicaux liés au séjour.

A.....Le
Ecrire « Lu et approuvé » et signer

Le Père

La Mère

RETOUR DE DOSSIER :

A l'ALSH :

100 allée des Ormeaux

44420 MESQUER

Tél : 02 40 42 65 43

Par mail : mairie.mesquer-enfance.jeunesse@wanadoo.fr

Permanences pour réception des dossiers à l'ALSH :

Lundis / Mardis / Jeudis et Vendredis de :

8h30 à 12h et de 14h à 18h30

Attention : pas de permanences les Mercredis.

Aucune réservation possible par téléphone.